

**Extrait du Registre des Délibérations
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit décembre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 1er décembre 2023

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents :		
CA Saint-Lô Agglo : M. Éric FOLLAIN, M. Jacques CLAIRAUX, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, Mme Morgane BUISSON, M. Patrick SIMON, Mme Sylvie LEBLOND, M. Jean-Yves LETESSIER, Mme Virginie METRAL, M. Valentin GOETHALS, M. Claude JAVALET	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Michel LHULLIER, M. Jean LE BEHOT, M. Charly VARIN, M. Nicolas GUILLAUME	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES		
CC Baie du Cotentin : Mme Chantal LELAVECHEF, Mme Marie-Agnès HEROUT, M. Michel LEBLANC	X	X
Pouvoirs : M. Antoine AUBRY a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN (Saint-Lô Agglo) ; M. Philippe BRIARD a donné pouvoir à M. Laurent PIEN (Saint-Lô Agglo) ; M. Jérôme VIRLOUVET a donné pouvoir à M. Jean-Yves LETESSIER (Saint-Lô Agglo) ; Mme Evelyne MASSICOT a donné pouvoir à M. Patrick SIMON (Saint-Lô Agglo) ; M. Pascal RENOUF a donné pouvoir à M. Charly VARIN (Villedieu Intercom) ; Mme Aurélie GIGAN a donné pouvoir à Mme Corinne CLEMENT (CC Coutances Mer et Bocage)		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Valérie MILLOT, Mme Céline LAUTOUR (CC Baie du Cotentin) ; Mme Nicole GODARD, M. Denis LECLUZE, M. Loïc RENIMEL, Mme Lydie BROTIN (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Damien PILLON, M. Loïck ALMIN (CC Côte Ouest Centre Manche) ; M. Samuel PACEY (CC Villedieu Intercom)		
Nb de délégués en exercice : 38	32	
Nb de délégués titulaires présents : 22	19	
Nb de délégués suppléants présents : 0		
Nb de pouvoirs : 6	5	
Nb de votants : 28	24	

M. Hubert GUILLOTTE a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2023-61 : Création d'un poste d'adjoint administratif territorial pour accroissement temporaire d'activité

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1 et L332-23 1°,

Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs

Considérant le besoin de renforcer temporairement le service ressources humaines,

Le Président, propose de créer un poste pour accroissement temporaire d'activité. Il s'agit d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet (35h00), pour une durée de 6 mois, renouvelable, pour effectuer les missions de chargé(e) de formation et prévention.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif territorial.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

le Comité syndical autorise le Président à signer tous actes, pièces et documents relatifs au recrutement d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet (35h/35h), pour une durée de 6 mois, renouvelable.

Les dépenses de ce poste sont prévues à l'article 012 du BP 2023.

Ainsi délibéré en séance,
Le 8 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Hubert GUILLOTTE

Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **15 DEC. 2023**

Mis en ligne le : **15 DEC. 2023**